



Facture après liquidation d'une succession

Par **dan51**, le **25/04/2013** à **14:01**

bonjour,

Fin 2011, une tante, placée en maison de retraite décédait. Le notaire chargé de la succession a fait parvenir à tous les héritiers le projet de déclaration de succession dans lequel figurait les frais de séjour de la maison de retraite.

La succession a été liquidée en mai 2012 par l'envoi à tous les héritiers du chèque correspondant à leur part.

Il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier du notaire nous demandant de régler notre part pour les frais de séjour de la maison de retraite (ceux prévus dans le projet de déclaration de succession).

j'aimerais savoir si nous sommes en droit de ne pas régler cette facture, car elle aurait dû être déduite de la succession et je pense que le notaire a omis de payer cette dernière.

Merci pour vos réponses.